**[Société](http://www.liberation.fr/societe,12) 07/10/2010 à 12h23   
Roms: plainte contre un fichier ethnique de la gendarmerie**

Par **LIBÉRATION.FR**



Des policiers expulsent des Roms d'un campement, à Aix-en-Provence, le 19 août 2010. (© AFP Bertrand Langlois)

MENS, pour «Minorités ethniques non sédentarisées». C'est le nom d'un fichier clandestin sur les Roms constitué par la gendarmerie, dont l'existence est révélée ce jeudi par [*Le Monde.*](http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/10/07/la-gendarmerie-detient-un-fichier-roms-illegal_1421548_3224.html#ens_id=1389596)

Un fichier contre lequel Mes Françoise Cotta et William Bourdon, avocats des quatre associations de Roms et de gens du voyage, ont porté plainte, mercredi 6 octobre, auprès du procureur de Paris. Motif invoqué: «constitution de fichier non déclaré» et «conservation de données à caractère personnel qui font apparaître les origines raciales et ethniques».

*«Cela ne semble possible qu'avec l'utilisation [du] fichier»* dit MENS, selon les plaignants.

La plainte évoque, selon l'AFP, des documents émanant de l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) destinés à *«effectuer une généalogie des familles tsiganes».*

**«MENS», une expression des années 90**

D'après *Le Monde*, le ministère de l'Intérieur reconnaît l'emploi de l'acronyme par la gendarmerie, dans les années 1990, mais nie l'existence du fichier, de même que la gendarmerie. Le ministère, cité par le journal, assure qu'il demanderait un contrôle *«s'il apparaissait des éléments nouveaux».*

Les avocats ont également l'intention de saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), à qui ce fichier n'aurait pas été déclaré, et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

Pour mémoire, mi-septembre, l'hebdo en ligne le *Canard social* révélait l'existence d'une [circulaire](http://www.liberation.fr/societe/01012289784-la-circulaire-qui-contredit-besson) ciblant explicitement les Roms. Emanant du ministère de l'Intérieur, elle demandait aux préfets de démanteler les campements, *«en priorité ceux de Roms»*. Une formule qui a suscité l'indignation et une [vive polémique](http://www.liberation.fr/politiques/01012290468-bruxelles-et-paris-s-echarpent-sur-la-question-rom) entre la France et la Commission européenne.